



## Fiche de congé

Je soussigné(e)	, vous informe que mon
Enfant : crèche	ne fréquentera pas la
le (du)/ 20 (a	au)/ 20 inclus.
Remis le : Sign	nature :
Art. 3.1. du règlement d'inscription	
En cas d'absence de l'enfant ou de retrait pour quelque raison que ce soit, les parents/le représentant légal doivent/doit impérativement prévenir la crèche au moins 24 heures à l'avance. En cas de maladie, une annulation de l'inscription est exceptionnellement accordée jusqu'à 9 heures du jour même. Pour une absence de plus de deux (2) jours, un certificat médical est exigé.	
En cas de non-respect des informations d'absence ou de maladie conformément à l'alinéa précédent, le repas et les heures d'encadrements sont facturés.	
	Date + Heure :
	Educ. :